



Observatoire Vendéen de la Laïcité Georges Clemenceau

COMMUNIQUE DE PRESSE

NESMY : N'INVOQUONS PAS LA LAICITE A MAUVAIS ESCIENT

Dans son nouveau règlement intérieur de la pause méridienne à l'école, la mairie de Nesmy précise à l'article 5 – régimes alimentaires : « Au nom du principe de laïcité, la restauration scolaire ne prendra pas en compte les exigences alimentaires d'ordre religieux, prendre soin de lire les menus avant. »

L'observatoire vendéen de la laïcité Georges Clémenceau rappelle que, si le service de restauration scolaire ne présente pas de caractère obligatoire et donc qu'aucune réglementation ne contraint la commune en matière de menus, la laïcité ne saurait être invoquée pour refuser la diversité de menus.

En effet, permettre à des élèves de choisir un repas sans viande ne répond pas à des considérations religieuses mais à la possibilité pour chacun d'accéder à la restauration scolaire tout en refusant de stigmatiser certains élèves en raison de leur religion.

La laïcité doit être comprise comme le respect de toutes les convictions.

Le 29 juin 2018

Gilles BOURMAUD, Président